

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° DEL072-22

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2022 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY et MM. D. FRANCILLON, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, D. QUENARD, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 29 septembre 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 29 septembre 2022)
M. FABBRO Jacques (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 29 septembre 2022)
M. FINAZZO Daniel (pouvoir à Sylvain STAMBOULIAN, en date du 28 septembre 2022)
M^{me} HUBERT Alix (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 29 septembre 2022)
Mme LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 29 septembre 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 29 septembre 2022)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à P. CONINX, en date du 20 septembre 2022)

Absent excusé :

M. YAMOUNI Mahfoud

Madame Alberte BONNIN-DESSARTS et M. Timothée JAUSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Mise à disposition du terrain de football synthétique au Grenoble Université Club – Section football féminin.

Rapporteur : Dominique FRANCILLON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le club de football de l'Union Sportive Giéroise (USG) envisageait depuis plusieurs années de proposer une offre de pratique à destination du public féminin. De son côté, le Grenoble Université Club, section football féminin (GUCFF) souhaitait obtenir la mise à disposition de terrains de football situés à proximité du campus, afin de pouvoir y organiser les rencontres des championnats départementaux dans lesquels ses équipes sont inscrites.

Les responsables de ces deux clubs de football ont créé, depuis le 1^{er} octobre 2021, un véritable partenariat, afin de développer le football féminin.

L'US GIERES souhaite profiter de l'expertise du GUCFF pour développer les compétences de son encadrement et permettre à ses licenciées d'accéder à une structure de qualité pour pratiquer le football féminin.

A terme, ce partenariat pourrait donner lieu à une véritable entente (sans fusion) qui permettrait au club de se prévaloir d'une section féminine auprès des instances fédérales et ainsi d'obtenir des labels spécifiques.

La ville de Gières souhaitant encourager le développement des pratiques sportives en raison de leur intérêt en termes de santé publique et de lien social a accueilli favorablement la demande de l'USG de poursuivre ce partenariat structurant, après une première année réussie.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite de mise à disposition du terrain de football synthétique entre la commune et les associations Grenoble Université Club Football Féminin et US Giéroise Football.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.

Publié le : 07 OCT. 2022